



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 26 octobre 2022

Evolution des niveaux de sécheresse du département de l'Isère

Le préfet de l'Isère adapte les restrictions sécheresse tout en maintenant un niveau élevé de mesures d'économie d'eau dans le département.

Gaure et Drôme des Collines : alerte sécheresse renforcée (niveau 3 sur 4) pour les eaux superficielles

Le niveau des cours d'eau du secteur Gaure Drôme des Collines a très faiblement bénéficié des précipitations récentes. Les cours d'eau et nappe d'accompagnement et la Molasse miocène du Bas Dauphiné sont donc placés en alerte sécheresse renforcée (niveau 3 sur 4). Pour le département de l'Isère, cela concerne les communes de Saint-Clair-sur-Gaure, Montfalcon et Roybon.

Est-lyonnais : alerte sécheresse (niveau 2 sur 4) pour les eaux superficielles

La situation et les prévisions météorologiques permettent une amélioration de la situation hydrologique des eaux superficielles de l'ensemble de la circonscription du Rhône et des trois communes de l'Isère situées sur le territoire de l'est-lyonnais. Les eaux souterraines sont placées en vigilance (niveau 1 sur 4) et les eaux superficielles de l'est-lyonnais sont placées en alerte sécheresse (niveau 2 sur 4).

Autres territoires isérois : alertes sécheresse (niveau 2 sur 4) et sécheresse renforcée (niveau 3 sur 4)

- Vigilance sécheresse (niveau 1 sur 4) : rivières Isère, Drac et Romanche
Les rivières Drac et Romanche sont revenues sous les seuils de vigilance.

- Alerte sécheresse (niveau 2 sur 4) : Trièves-Matheysine, Belledonne, Oisans, Vercors, Sanne-Varèze-4 Vallées (unité de gestion souterraine)

Les épisodes pluvieux cumulés depuis mi-août ont permis d'inverser la tendance de sécheresse historique des sols et d'étiage sévère des cours d'eau ; les cumuls de précipitations agrégées sur le département en septembre ont été importants, notamment sur les massifs montagneux. Les prévisions météorologiques mensuelles montrent plutôt un mois d'octobre dans la norme en termes de précipitations. L'indice d'humidité des sols (indice SWI) suivi par Météo France est en constante amélioration avec les dernières pluies et la baisse générale des températures.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

[@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38) [Instagram](https://www.instagram.com/prefet38) [Facebook](https://www.facebook.com/Prefet38)

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

- Alerte sécheresse renforcée (niveau 3 sur 4) : Bourbre, Chartreuse-Guiers, Isle-Crémieu, Paladru-Fures, Chambaran, Sanne-Varèze-4 Vallées (unité de gestion), Molasse Miocène Chambaran (unité de gestion souterraine)

Les eaux superficielles sur la majorité des cours d'eau des territoires de montagne de l'Isère ne sont plus en dessous des seuils d'alerte renforcée, hormis sur le secteur Chartreuse/Guiers dont le suivi de la ressource souterraine, en lien direct avec les eaux superficielles, présente toujours un niveau piézométrique très bas. Pour l'unité de gestion souterraine Molasse Miocène Chambaran, les niveaux des eaux, souterraines sont toujours au seuil d'alerte renforcée et pour l'unité de gestion souterraine Sanne/Varèze/4 Vallées, les niveaux des eaux souterraines continuent à se maintenir au seuil d'alerte.

Restrictions

Il s'avère nécessaire de continuer à protéger au maximum les usages prioritaires de l'eau, l'automne étant une période d'étiage normale pour les cours d'eau et une période de tension probable pour les usages liés à l'eau potable.

La situation actuelle conduit à inviter chaque consommateur d'eau à être particulièrement attentif à l'utilisation de cette ressource et au respect des mesures édictées. Des contrôles seront menés le cas échéant.

Le niveau 1 de vigilance ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau. Le niveau 2 d'alerte impose des restrictions listées dans l'arrêté. Le niveau 3 renforce l'ensemble des restrictions. Le niveau 4 s'accompagne de nombreuses interdictions.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par décision de la structure compétente en eau potable.

L'intégralité des arrêtés fixant les mesures de vigilance est disponible sur le [site des services de l'État de l'Isère](#).

La situation des restrictions sécheresse est également consultable sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr